

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 novembre 2018

3621

Province de Québec
Municipalité du Village de Massueville

Lundi 5 novembre 2018

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville, le lundi 5 novembre 2018 à 19h30, à laquelle sont présents:

Le maire suppléant Richard Gauthier et les conseillers René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Ginette Bourgeois et Matthieu Beauchemin.

Était absent le maire, Denis Marion.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire suppléant Richard Gauthier.

À 19h00, une assemblée publique de consultation est tenue afin d'expliquer le projet de règlement P461-18 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018;
4. Documents déposés;
5. Période de questions;
6. Rapport du maire;
7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**
 - 7.1 Suivi des différents comités;
 - 7.2 Offre de service de l'architecte Jacques Nadeau dans le dossier de conversion de l'église en centre communautaire;
 - 7.3 Engagement d'un second brigadier scolaire;
 - 7.4 Approbation des prévisions budgétaires 2019 de la bibliothèque de Saint-Aimé Massueville;
 - 7.5 Approbation des prévisions budgétaires 2019 des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville;
 - 7.6 Approbation des prévisions budgétaires 2019 de la Halle;
8. **RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION**
 - 8.1 Adoption du second projet de règlement no 461-18, modifiant le règlement de zonage no 293-91 afin de créer la zone commerciale ZCA-29;
9. **SERVICE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - octobre 2018;
 - 9.2 Décompte progressif no 3 - Travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux, pavage et bordures) sur les rues de Varennes et Plessis;
10. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1 Nomination des agents de la paix de la Sûreté du Québec aux fins de la Loi concernant la restriction de l'usage de cannabis dans certains lieux;

10.2 Mise à jour du plan de sécurité civile;

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - octobre 2018;

11.2 Approbation des dépenses en voirie;

~~11.3 Signature du bail de location des lots 6-086-273, 6-086-274 et 6-086-275 avec Les jardins de Massueville inc.;~~

11.4 Adjudication du contrat de déneigement aux 246 et 378, rue Bonsecours à Massueville et des bornes d'incendie;

12. ADMINISTRATION

12.1 Présentation des comptes à payer du mois d'octobre 2018;

12.2 Dépôt de l'état des activités financières au 31 octobre 2018;

12.3 Refinancement du règlement d'emprunt no 367-02 au montant de 23 900 \$ - résolution de concordance;

12.4 Adjudication du refinancement du règlement d'emprunt no 367-02 au montant de 23 900 \$;

12.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019;

12.6 Approbation du rapport financier 2017 de l'OMH Pierre-De Saurel;

12.7 Désignation d'un répondant en matière d'accommodement - Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodement pour un motif religieux dans certains organismes;

13. Période de questions;

14. Affaires nouvelles;

15. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant, Richard Gauthier, ouvre la séance ordinaire à 19h34.

Rés. 2018-11-134 **2. Adoption de l'ordre du jour** (c. c.)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;

Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;

IL EST RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tout en laissant le point « *Questions diverses* » ouvert et en y retirant le point 11.3.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-11-135 **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et son suivi** (c. c.)

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, tenue le 1^{er} octobre 2018, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;

Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal et le suivi de la séance du 1^{er} octobre 2018 et d'en autoriser les signatures.

Adopté à l'unanimité

4. DOCUMENTS DÉPOSÉS (c.c. liste)

René Lalancette, Nicole Guilbert, Louis Fillion, Ginette Bourgeois, Richard Gauthier et Matthieu Beauchemin ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires. (c.c. | 107-180)

CORRESPONDANCE

1. **M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**: Transmission du règlement no 293-18 modifiant le règlement numéro 254-16 du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel. (114-241); Copie du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018. (114-241); - Liste de correspondance de la séance du 10 octobre 2018. (114-241); - Copie de la résolution no 2018-10-335 établissant le calendrier 2019 des séances ordinaires du Conseil de la MRC ainsi que des dates de fermeture des bureaux (période des Fêtes 2019-2020). (114-241); - Courriel de Josée-Ann Bergeron concernant la politique tolérance zéro adoptée lors de la séance du 10 octobre 2018. (114-241);
2. **R.I.P.I.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2018. (114-245);
3. **DESJARDINS ENTREPRISES** : Présentation d'une nouvelle offre concernant une modification de la convention d'adhésion AccèsD Affaires contenant plusieurs sous-services et fonctions additionnels. (203-107);
4. **MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX QUÉBEC** : Annonce d'un nouvel appel de proposition de projets dans le cadre du programme de financement pour la réduction de l'herbe à poux. (114-300);
5. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ** : Transmission de la résolution no 178-09-18 concernant le renouvellement de la convention d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@. (401-130);
6. **THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.** : Offre de services professionnels d'une firme d'avocats concernant la légalisation du cannabis. (114-300);
7. **GROUPE GPI** : Offre de services en prévention incendie. (114-300);
8. **JACQUES DESROSIERS** : Courriel concernant la guignolée 2018 qui se déroulera le 2 décembre dans notre municipalité ainsi que la transmission d'une lettre de Centre d'Action Bénévole du Bas-Richelieu concernant les informations entourant les paniers de Noël et les inscriptions à l'arbre de joie. (114-300);
9. **OFFICE MUNICIPAL PIERRE-DE SAUREL** : Extrait du budget 2018 avec quote-part de 4 831 \$ pour Massueville. (114-243);
10. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE** : Informations et petits dépliants concernant le nouveau régime sur la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des municipalités et des organismes municipaux. (105-145);

11. **CEGEP SOREL-TRACY** : Troisième facturation pour l'année 2018 pour un montant de 0 \$. (401-130);
12. **R.A.R.C.** : Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2018. (114-245);
13. **MICHEL & MIREILLE LEVASSEUR** : Lettre de désapprobation pour l'adoption du programme CSRM. (705-130).

5. **Période de questions**

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

6. **Rapport du maire**

Aucun rapport n'est déposé.

7. **VIE COMMUNAUTAIRE ET LOISIRS**

7.1 **Suivi des différents comités**

À titre informatif, les membres du Conseil résumant verbalement les différents développements survenus dans chacun des comités au cours du mois d'octobre 2018.

Rés. 2018-11-136 7.2 **Offre de service de l'architecte Jacques Nadeau dans le dossier de conversion de l'église en centre communautaire** (c.c. 114-300 & 802-124)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par madame la conseillère Ginette Bourgeois;
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER l'offre de service de monsieur Jacques Nadeau, architecte, pour la confection d'un relevé sommaire et mise en plan, ainsi que d'une évaluation des coûts pour la conversion de l'église en centre communautaire au montant de 4 150 \$ plus les taxes applicables, avec la participation de la municipalité de Saint-Aimé à 50% des coûts.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant de 4 150 \$ est disponible au poste budgétaire suivant : « *Honoraires professionnels* » (02-610-00-410-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-11-137 7.3 **Engagement d'un second brigadier scolaire** (c.c. 1302-100)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de monsieur Julien Bertrand en tant que brigadier scolaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-11-138 **7.4 Approbation des prévisions budgétaires 2019 de la Bibliothèque de Massueville et Saint-Aimé** (c. c. 1801-140)

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2019 de la bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville.

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière de 2 000 \$ pour l'année 2019 à la Bibliothèque de Saint-Aimé et Massueville.

Il est entendu que les autres dépenses sont assumées par la municipalité à même le budget 2019.

Afin de donner application à cette résolution, ce montant sera prévu au poste budgétaire de l'exercice financier 2019 « *Aides financières - biblio* » (02-702-30-970-00).

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-11-139 **7.5 Adoption des prévisions budgétaires 2019 du Comité des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville** (c. c. 1114-500)

Les membres du conseil examinent les prévisions budgétaires 2019 des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville. Le Comité demande une participation financière de 18 925 \$ à chacune des Municipalités, comparativement à 21 530 \$ en 2018.

Après examen,

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2019 des Loisirs de Saint-Aimé et Massueville telles qu'elles sont déposées et de leur accorder une participation financière de 18 925 \$.

Afin de donner application à cette résolution, ce montant sera prévu aux postes budgétaires de l'exercice financier 2019 de la façon suivante : « *Aide financière - Loisirs* » (02-701-50-970-01) 7 800 \$,-« *Quote-part -ressources humaines en loisir* » (02-701-50-970-02) 11 125 \$.

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-11-140 **7.6 Adoption des prévisions budgétaires 2019 du Comité de gestion de la halle et du parc** (c. c. 1114-400)

Les membres du conseil prennent connaissance des prévisions budgétaires 2019 du Comité de gestion de la halle et du parc. Les membres du Comité demandent une participation financière de 4 500 \$ à chacune des Municipalités (Saint-Aimé et Massueville).

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

Après examen,

D'APPROUVER les prévisions budgétaires 2019 du Comité de gestion de la halle et du parc et de lui accorder une aide financière de 4 500 \$.

Afin de donner application à cette résolution, un montant de 4 500 \$ sera prévu au poste budgétaire « *Subventions autres organismes* » (02-190-00-970-00) de l'exercice financier 2019.

Adopté à l'unanimité

8. RÉGLEMENTATION ET LÉGISLATION

Rés. 2018-11-141

8.1 Adoption du second projet de règlement no 461-18, modifiant le règlement de zonage no 293-91 afin de créer la zone commerciale ZCA-29 (c.c. 1105-131)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Fabrique de la paroisse de Saint-Aimé projette de vendre le lot 6 264 066, où se trouve l'ancien presbytère;

ATTENDU QUE le futur acquéreur projette de transformer l'ancien presbytère en gîte touristique avec table champêtre;

ATTENDU QUE le lot 6 264 066 fait partie de la zone publique ZPB-17, où seuls certains services publics sont autorisés;

ATTENDU QUE le nouvel usage projeté sur le lot 6 264 066 nécessite des modifications au règlement de zonage numéro 293-91;

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal jugent ces modifications nécessaires au bien de la collectivité;

ATTENDU QUE le Conseil a tenu une assemblée publique de consultation à la séance du 5 novembre 2018 à 19h00, à la mairie, située au 246, rue Bonsecours à Massueville;

ATTENDU QU'à cette assemblée, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 novembre 2018

3627

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de Massueville ORDONNE et DÉCRÈTE par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 293-91, est modifié par la création de la zone commerciale ZCA-29 à même la zone ZPB-17, tel que l'illustre le plan numéro 1-2018 ci-joint.

ARTICLE 2

Le tableau 13 *Grille des usages permis et des normes Zone : ZCA* de l'article 7.12 est modifié de la façon suivante :

La colonne « **numéro de zone 29** » est ajoutée. À l'intérieur de cette colonne, un X (signifiant que l'usage est permis) est inscrit vis-à-vis les usages suivants : habitation unifamiliale isolée, habitation bifamiliale isolée et habitation trifamiliale isolée.

La note 2, qui fait référence à l'usage permis *habitation unifamiliale isolée* et dont le texte se trouve au bas du tableau, est modifiée par l'ajout de la phrase suivante à la fin du texte : « À l'intérieur de la zone ZCA-29, les gîtes touristiques avec tables champêtres sont autorisés et le nombre de chambres en location n'est pas limité ».

Le tout comme l'illustre le tableau 13 ci-joint.

ARTICLE 3

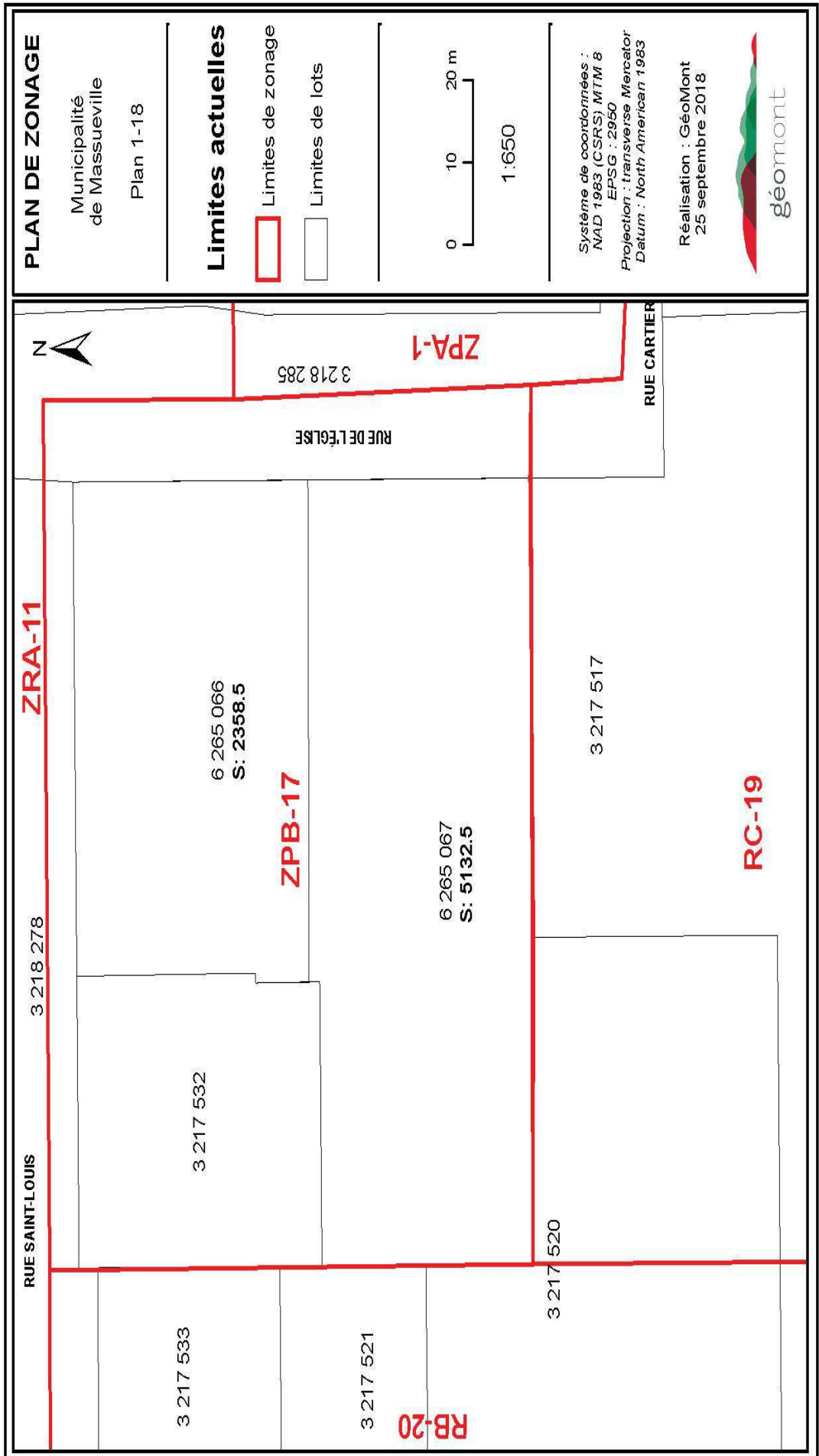
Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises par la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Massueville, le lundi 1^{er} octobre 2018, sous le numéro de résolution 2018-11-141.

Richard Gauthier
Maire suppléant

France Saint-Pierre, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A



ANNEXE B

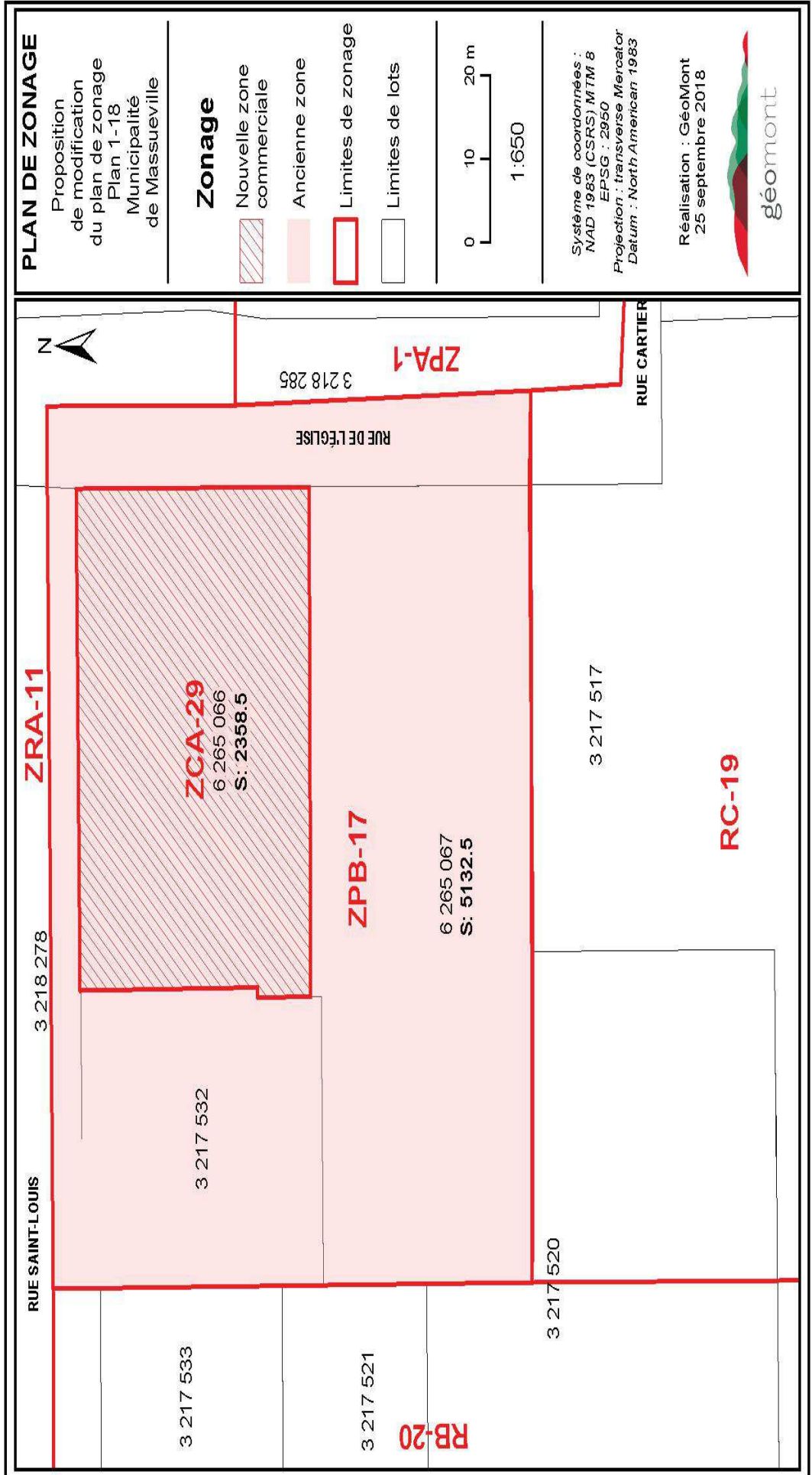


Tableau 13
Grille des usages permis et des normes Zone : ZCA

| Numéro zone | Usages permis | Normes | Niveau de services requis | Superficie minimale terrain | Largeur minimale terrain | Profondeur minimale terrain | Nombre minimum et maximum d'étages | Superficie minimale d'implantation du bâtiment principal | % d'occupation maximum du terrain | Marge avant minimale | Marge arrière minimale | Marges latérales minimales |
|-------------|---------------|---|---------------------------|--|--------------------------|-----------------------------|------------------------------------|--|-----------------------------------|----------------------|------------------------|---|
| 12 | 29 | Commerces de détail de catégories 1 (modifié règ. 413-08) | Aqueduc et égout | 550m ² (5020 pi ²) | 12m (40 pi) | 27 m (89 pi) | 1½ - 2½ | 60m ² (646pi ²) | 40% | Note 1 | 6m (20 pi) | 2m (6,5 pi) mur avec ouvertures 1m (3,28 pi) mur sans ouvertures |
| X | | Services administratifs, culturels, financiers, hôteliers, personnels, professionnels, technique de cat. 1 Services routiers de catégorie 3 (modifié règ. 413-08) | | | | | | | | | | |
| X | | Restaurant, brasserie, bar, atelier d'artisans, garderies | | | | | | | | | | |
| X | | Bâtiment utilisation mixte (max 2 logements) | | | | | | | | | | |
| X | | Habitation unifamiliale isolée (note 2) | Aqueduc et égout | 375m ² (403,5 pi ²) | 11 m (36 pi) | 27 m (89 pi) | 1½ - 2½ | 45 m ² (485 pi ²) | 40% | Note 1 | 6m (20 pi) | 2m (6,5 pi) mur avec ouvertures 1m (3,28 pi) mur sans ouvertures |
| X | | Habitation unifamiliale jumelée | Aqueduc et égout | 410m ² (4413 pi ²) | 10m (32,8 pi) | 27 m (89 pi) | 1½ - 2½ | 45 m ² (485 pi ²) | 40% | Note 1 | 6m (20 pi) | 2m (6,5 pi) |
| X | | Habitation bifamiliale isolé | Aqueduc et égout | 525m ² (3 497 pi ²) | 15m (49,2 pi) | 27m (89 pi) | 2 | 45 m ² (485 pi ²) | 40% | Note 1 | 6m (20pi) | 2m (6,5 pi) |
| X | | Habitation trifamiliale isolé | Aqueduc et égout | 700 m ² (7 535 pi ²) | 18 m (59 pi) | 30 m (98,4 pi) | 2-2 | 75 m ² (807 pi ²) | 40% | 6 m (20 pi) | 6 m (20 pi) | 2 m (6,5 pi) |
| X | | Services publics de catégorie 1 et station de pompage | | | | | | | | | | |

Aux conditions d'implantation des zones PA

La marge avant doit être égale à celle du (ou d'un des) bâtiment(s) voisin(s) mais ne peut être inférieure à 1,52 m (5 pi) calculée à partir de la partie intérieure du trottoir ou, si celui-ci n'existe pas, à 3m (9,84 pi) de la chaussée. Dans le cas de reconstruction d'un bâtiment, la marge avant minimale à respecter est celle de l'ancienne construction à condition que celle-ci soit à un minimum de 1,52 m (5 pi) de la partie intérieure du trottoir ou, si celui-ci n'existe pas, à 3m (9,84 pi) de la chaussée.

Règlement no 126-95 : Note 2 : Les habitations unifamiliales isolées peuvent comprendre un usage additionnel tel que prévu à l'article 6.10 du présent règlement (Amendement règlement 423-10). À l'intérieur de la zone ZCA-29, les gîtes touristiques avec tables d'hébergement sont autorisées et le nombre de chambres en location n'est pas limité (Amendé règlement 461-18).

9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - octobre 2018 (c. c. |103-110)

Le rapport du mois d'octobre 2018 est déposé au Conseil.

Rés. 2018-11-142 **9.2 Décompte progressif no 3 - Travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux, pavage et bordures) sur les rues de Varennes et Plessis** (c.c. |4.2.5/09)

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux, pavage et bordures) sur les rues de Varennes et Plessis ont été exécutés par Danis Constructions;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été faits en conformité avec les exigences des plans et devis;

CONSIDÉRANT la recommandation de Catherine Tétreault, ingénieure, la surveillante des travaux, relative au décompte progressif numéro 3 en date du 25 octobre 2018;

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif numéro 3 de 30 456.55 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE CONSERVER une retenue de 5 %, représentant un montant de 31 848.84 \$, plus les taxes.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire « *Acquisition d'immobilier - rue de Varennes et Saint-Nicolas* » 23-050-10-000-01 À noter qu'un règlement d'emprunt a été approuvé par le MAMOT à cet effet.

Adopté à l'unanimité

10. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rés. 2018-11-143 **10.1 Nomination des agents de la paix de la Sûreté du Québec aux fins de la Loi concernant la restriction de l'usage de cannabis dans certains lieux** (c. c. |501-103)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du PL-157 article 69, 2^e alinéa, une municipalité locale peut autoriser toute personne à agir à titre d'inspecteur pour vérifier l'application du chapitre IV intitulé « Restriction de l'usage du cannabis dans certains lieux ».

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les agents de la paix de la Sûreté du Québec à délivrer, pour et au nom de la Municipalité de Massueville, des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions de l'article 69, 2^e alinéa, du chapitre IV du PL-157 intitulé « Restriction de l'usage du cannabis dans certains lieux » ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

QUE le conseil nomme les agents de la paix de la Sûreté du Québec afin de remplir les fonctions d'inspecteur et d'exercer les pouvoirs prévus relatifs aux dispositions de l'article 69, 2^e alinéa, du chapitre IV du PL-157 intitulé « Restriction de l'usage du cannabis dans certains lieux ».

QUE les agents de la paix de la Sûreté du Québec soient autorisés à émettre des constats d'infraction à toute personne qui contrevient aux dispositions de l'article 69, 2^e alinéa, du chapitre IV du PL-157 intitulé « Restriction de l'usage du cannabis dans certains lieux ».

Adopté à l'unanimité

Rés. 2018-11-144 10.2 **Mise à jour du plan et de l'organisation municipale de la sécurité civile**
(c. c. | 503-101)

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 3 avril 2017, les membres du conseil ont adopté le plan de la sécurité civile de Massueville, couvrant ainsi les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les officiers de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité du Village de Massueville de le mettre à jour annuellement;

POUR CES MOTIFS,

Sur proposition de monsieur le conseiller Louis Fillion;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la mise à jour du plan de sécurité civile tel que déposé par la directrice générale;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

FONCTION

NOM

| | |
|---|-----------------------|
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile | France St-Pierre |
| Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint | Karine Lussier |
| Coordonnateur de site | René Bonin |
| Responsable Administration | Mireille P. Levasseur |
| Responsable Sécurité-incendie | Christian Desrosiers |
| Responsable Communications | Suzanne Lalande |
| Responsable Sécurité des personnes | Christian Desrosiers |
| Responsable Services aux personnes sinistrées | Manon Brouillard |
| Responsable des Services techniques | Yan Bussièrès |
| Responsable Transports | Yan Bussièrès |

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

Adopté à l'unanimité

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, D'AQUEDUC ET USINE D'ÉPURATION

11.1 Rapport du responsable des travaux de voirie et de l'usine d'épuration des eaux usées - octobre 2018 (c.c. | 103-110)

Le rapport du mois d'octobre 2018 est déposé au Conseil.

Rés. 2018-11-145 **11.2 Approbation des dépenses de voirie** (c.c. | 208-141)

La directrice générale soumet aux membres du Conseil les dépenses engagées pour les travaux de réfection de la rue Cartier.

Après examen,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER une partie des dépenses de réfection des infrastructures de la rue Cartier de 328 442 \$ incluant les taxes applicables.

DE CONFIRMER QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Cartier dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité

11.3 Signature du bail de location des lots 6 086 273, 6 086 274 et 6 086 275 avec Les jardins de Massueville inc. (c.c. | 403-122 & 704-111)

Ce point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.

Rés. 2018-11-146 **11.5 Adjudication du contrat de déneigement aux 246 et 378, rue Bonsecours à Massueville et des bornes d'incendie** (c.c. | 602-150)

À la suite d'un appel d'offres par invitation pour le déneigement de la cour du garage municipal, des entrées de la mairie et des bornes d'incendie, la Municipalité du Village de Massueville a reçu 2 soumissions :

Guy Cloutier : 1 100 \$ et 30 \$/h pour déneiger les poteaux d'incendie;
Yvon Dubé : 900 \$ et 90 \$/h pour déneiger les poteaux d'incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition madame la conseillère Ginette Bourgeois;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 novembre 2018**

3634

DE RETENIR les services du plus bas soumissionnaire, soit Yvon Dubé, pour le déneigement 2018-2019 des 246 et 378, rue Bonsecours et des deux entrées de la mairie, incluant le déblaiement du trottoir, et les services de Guy Cloutier pour le déneigement des bornes d'incendie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU DE RETENIR les services de monsieur Yvon Dubé pour le déneigement du chemin menant au poste de pompage par la rue Desrosiers au coût de 375 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

12. ADMINISTRATION

Rés. 2018-11-147

12.1 Présentation des comptes à payer du mois d'octobre 2018 (c. c. | liste)

Les membres du Conseil examinent la liste des comptes à payer au 31 octobre 2018.
Après examen,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller René Lalancette;
IL EST RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Saint-Pierre, à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je soussignée, France Saint-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 31 octobre 2018.

ET D'APPROUVER telle que soumise la liste des factures à payer pour un total de 53 360.98 \$

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

| <u>NO CHÈQUE</u> | <u>FOURNISSEURS</u> | <u>MONTANT</u> |
|------------------|--|----------------|
| C1800250 | ANNULÉ..... | |
| C1800251 | Fonds de l'information sur le territoire (droits mutation sept. 2018)..... | 16.00 |
| C1800252 | Ministre des Finances (2 ^e versement Sûreté du Québec) | 14 410.00 |
| C1800253 | MRC de Pierre-De Saurel (quote-part déchets nov. et déc. 2018) | 5 551.90 |
| C1800254 | R.I.P.I. (Quote-part octobre 2018) | 4 998.24 |
| C1800255 | La Capitale assurances (assurances collectives-octobre 2018) | 850.54 |
| C1800256 | Municipalité de Saint-Aimé (quote-part 2018-comité du Parc) | 3 750.00 |
| C1800257 | Azimet Diffusion (Aide financière 2018 transport élèves -Aventure T)..... | 140.00 |
| C1800258 | Catherine Tétreault (surveillance travaux rue Cartier) | 1 149.75 |
| C1800259 | Géomont (mise à jour du plan de zonage) | 515.09 |
| C1800260 | Radio diffusion Sorel-Tracy CJSO (publicité fête des récoltes)..... | 252.95 |
| C1800261 | Logiteck informatique (refaire page d'accueil site Web)..... | 68.99 |
| C1800262 | Les Fermes Yvon Dubé inc. (travaux de réparations au parc) | 103.47 |
| C1800263 | Fond de l'information sur le territoire (droits mutation-octobre 2018) | 8.00 |
| C1800264 | Loisirs de Saint-Aimé/Massueville (quote-part 2018 ress. humaine) | 962.88 |
| C1800265 | Ordigeni (disques durs) | 135.89 |

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 novembre 2018**

3635

| | | |
|----------|--|----------|
| C1800266 | Petite caisse (frais déplacement C.P., affranchissement)..... | 23.95 |
| C1800267 | R.A.R.C. (consommation septembre 2018) | 3 670.39 |
| C1800268 | Laboratoire Environex (analyses mensuelles - septembre 2018)..... | 340.33 |
| C1800269 | Villiard Serres & Jardins (entretien plates-bandes) | 454.15 |
| C1800270 | Dépanneur S.G. Bardier (essence camion, gants doublés, savon vaisselle) .. | 158.21 |
| C1800271 | Pierre Pepin, notaire (vérification bail-terrain)..... | 459.90 |
| C1800272 | Quincaillerie Yamaska (peinture, pinceau, rouleau- loisirs) | 181.53 |
| C1800273 | Buropro Citation (lecture copieur- 25 oct. 2018)..... | 132.57 |
| C1800274 | ADT Canada inc. (supervision panneau feu-usine) | 367.14 |
| C1800275 | Manon Paulhus (ménage bureau 28-09-2018) | 183.96 |
| C1800276 | Climatisation Jimmy Chassé (appel de service-chauffage) | 86.23 |
| C1800277 | Trafic Innovation inc. (afficheur de vitesse)..... | 4 139.10 |
| C1800278 | O.M.H. Pierre-De Saurel (quote-part 2017) | 2 546.00 |
| C1800279 | Alain L'Heureux (loyer biblio-novembre 2018)..... | 270.00 |
| L1800118 | Fondation (cotisations REER septembre 2018) | 220.00 |
| L1800119 | Ministre du Revenu du Québec (remises septembre 2018) | 1 824.53 |
| L1800120 | Receveur général du Canada (remises septembre 2018) | 668.77 |
| L1800121 | Fonds solidarité FTQ (cotisations REER septembre 2018)..... | 200.00 |
| L1800122 | Visa Desjardins (Rona-insecticide) | 10.91 |
| L1800123 | Visa Desjardins (journal sept. 2018, communiqué rue Cartier, PDF)..... | 134.13 |
| L1800124 | Hydro-Québec (600 rue Royale- 28 septembre 2018)..... | 2 167.80 |
| L1800125 | Hydro-Québec (éclairage public - 1 ^{er} octobre 2018)..... | 516.90 |
| L1800126 | Hydro-Québec (599, Royale- 1 ^{er} octobre 2018)..... | 216.07 |
| L1800127 | Hydro-Québec (378, Bonsecours - 1 ^{er} octobre 2018) | 30.84 |
| L1800128 | Hydro-Québec (246, Bonsecours - 1 ^{er} octobre 2018) | 650.96 |
| L1800129 | Hydro-Québec (rue Varennes - 9 octobre 2018) | 166.19 |
| L1800130 | Hydro-Québec (rue Varennes - 9 octobre 2018) | 28.47 |
| L1800131 | Hydro-Québec (rue Durocher - 9 octobre 2018)..... | 35.80 |
| L1800132 | Télébec (téléphone usine - 10 octobre 2018)..... | 97.43 |
| L1800133 | Télébec (téléphone bureau - 10 octobre 2018) | 232.96 |
| L1800134 | TéluS (cellulaires - 18 oct. au 17 nov. 2018) | 232.06 |

Total : 53 360.98 \$

12.2 Dépôt de l'état des activités financières comparatif au 31 octobre 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose, à titre informatif, l'état des activités financières comparatif au 31 octobre 2018.

Rés. 2018-11-148

12.3 Refinancement du règlement d'emprunt no 367-02 au montant de 23 900 \$ - résolution de concordance (c.c. 11.4.2)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Massueville se propose d'emprunter par billets un montant total de 23 900 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 367-02;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 novembre 2018**

3636

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
IL EST RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et la directrice générale et seront datés du 12 novembre 2018;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 4 780 \$
2. 4 780 \$
3. 4 780 \$
4. 4 780 \$
5. 4 780 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme de 5 ans à compter du 9 octobre 2018, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les 5 dernières années.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-11-149 **12.4 Adjudication du refinancement du règlement d'emprunt no 367-02 au montant de 23 900 \$** (c.c. |11.4.2)

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Massueville accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel pour son emprunt de 23 900 \$ par billets en vertu du règlement numéro 367-02, au pair échéant en série de 5 ans comme suit :

| | | |
|----------|--------|------------|
| 4 780 \$ | 5.39 % | 09-10-2019 |
| 4 780 \$ | 5.39 % | 09-10-2020 |
| 4 780 \$ | 5.39 % | 09-10-2021 |
| 4 780 \$ | 5.39 % | 09-10-2022 |
| 4 780 \$ | 5.39 % | 09-10-2023 |

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par prélèvements.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-11-150 **12.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019** (c.c. |111-170)

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame la conseillère Ginette Bourgeois;
Appuyée par madame la conseillère Nicole Guilbert;
IL EST RÉSOLU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 novembre 2018

3637

QUE le calendrier donné ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le **lundi, ou le mardi dans le cas d'un jour férié**, et qui débuteront à 19h30 :

| | |
|-----------------------|------------------------|
| 14 janvier | 2 juillet (mardi) |
| 4 février | 12 août |
| 4 mars | 3 septembre (mardi) |
| 1 ^{er} avril | 7 octobre |
| 6 mai | 4 novembre |
| 3 juin | 2 décembre |

QU'un avis public annonçant le présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-11-151

12.6 Approbation du rapport financier 2017 de l'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel (c.c. 114-243)

Sur proposition de madame la conseillère Nicole Guilbert;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport financier 2017 de l'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel pour l'année 2017 telle qu'elles sont déposées et de s'engager à payer la quote-part de 2 546 \$.

Adopté à l'unanimité

Rés.2018-11-152

12.7 Désignation d'un répondant en matière d'accommodement - Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes (c.c. 1101-110)

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018 de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi établit qu'en qualité de plus haute autorité administrative, le conseil municipal doit prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17 de cette même Loi, les membres du conseil doivent désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement ayant pour fonctions de conseiller les membres du conseil, ainsi que les membres du personnel, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur le conseiller Matthieu Beauchemin;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
du Village de Massueville
de la séance ordinaire 5 novembre 2018

3638

DE DÉSIGNER France St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Massueville, à titre de répondante en matière d'accommodement.

Adopté à l'unanimité

13. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention de l'assistance.

14. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est abordée lors de cette séance.

Rés.2018-11-153

15. Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur le conseiller René Lalancette;
Appuyée par monsieur le conseiller Louis Fillion;
IL EST RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h00.

Adopté à l'unanimité.

Richard Gauthier
Maire suppléant

France Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière